

LUBLIN POUR TOUS

No de projet 0005/P/1/2011

Demande de financement au Fonds de partenariat polono-suisse

Priorité : renforcement des partenariats entre les régions,
les institutions et les partenaires sociaux en Pologne et en Suisse

NB : Seule la version originale en polonais de ce document fait foi

Table des matières

| | | |
|-------|--|------------------------------------|
| 1 | Informations générales sur le projet..... | 2 |
| 1.1 | Intitulé du projet | 2 |
| 1.2 | No du projet | 2 |
| 1.3 | Thème abordé par le projet..... | 2 |
| 1.4 | Résumé du projet..... | 2 |
| 2 | Demandeur | 2 |
| 2.1 | Nom et coordonnées..... | 2 |
| 2.2 | Personne de contact | 3 |
| 2.3 | Adresse de correspondance | 3 |
| 2.4 | Statut du demandeur | 3 |
| 2.5 | Caractéristiques du demandeur..... | 3 |
| 2.5.1 | Description du demandeur..... | 3 |
| 2.5.2 | Expérience du demandeur dans la mise en œuvre des projets similaires | 4 |
| 2.5.3 | Ressources humaines et organisationnelles des partenaires | 4 |
| 2.5.4 | Projets actuellement en cours..... | 4 |
| 3 | DESCRIPTION DU PROJET | 5 |
| 3.1 | Description détaillée du projet..... | 5 |
| 3.1.1 | Lieu de réalisation du projet..... | 7 |
| 3.2 | Justification du projet | 7 |
| 3.3 | Coûts du projet..... | 9 |
| 3.4 | Objectifs et indicateurs..... | 9 |
| 3.4.1 | Compatibilité des objectifs du projet avec les objectifs du Fonds de partenariat | 9 |
| 3.4.2 | Indicateurs du projet | 10 |
| 3.5 | Gestion du projet..... | 12 |
| 3.6 | Partenariat | 14 |
| 3.6.1 | Nom du partenaire, pays et adresse | 14 |
| 3.6.2 | Rôle de partenaire dans le projet | 14 |
| 3.6.3 | Coûts du projet pour le partenaire..... | 15 |
| 3.7 | Durabilité du projet..... | 15 |
| 3.8 | Mise en œuvre de politiques horizontales..... | 15 |
| 3.9 | Information et promotion | 15 |
| 4 | Budget et harmonogramme financier..... | Erreur ! Signet non défini. |
| 5 | Harmonogramme des activités réalisées dans le cadre du projet..... | 16 |

1 INFORMATIONS GENERALES SUR LE PROJET

1.1 Intitulé du projet

Lublin pour tous. Modèle participatif de gestion de la diversité.

1.2 No du projet

0005/P/1/2011

1.3 Thème abordé par le projet

Création / renforcement de partenariats, notamment à travers la mise en œuvre d'activités conjointes dans des domaines thématiques spécifiques des collectivités locales polonaises et suisses, des institutions et des partenaires sociaux dans le but de promouvoir et de partager les meilleures pratiques et / ou transfert de savoir-faire ou d'expertise entre les des organismes et institutions partenaires.

1.4 Résumé du projet

L'objectif du projet de d'augmenter d'ici septembre 2014 la participation des minorités culturelles dans la gestion de la ville en mettant en place un groupe de soutien chargé des questions de la diversité et en profitant des expériences du canton de Neuchâtel en la matière.

Les organisations, les institutions et les groupes informels impliqués dans les questions liées à l'interculturalité à Lublin seront identifiés (groupe cible). Un groupe de soutien sera formé et comprendra des représentants de ces groupes. Son rôle sera de suivre les activités du projet et de participer activement à la mise en place du système de gestion décrit dans la méthodologie du programme des Cités interculturelles.

Nous partons de l'hypothèse que ces activités amélioreront le score de la ville de Lublin dans l'Indexe des Cités interculturelles. Les étapes principales du projet sont :

- (1) gestion du projet
- (2) mise en place de la coopération
- (3) recherche et analyses
- (4) campagnes de sensibilisation du public
- (5) formation
- (6) mise en place et fonctionnement du groupe de soutien à la diversité
- (7) échange d'expériences
- (8) visites d'étude
- (9) développement et la mise en œuvre de la gestion de la diversité
- (10) évaluation du système
- (11) adaptation de l'Indexe des Cités interculturelles aux conditions polonaises
- (12) diffusion du projet

Les résultats du projet seront communiqués à la population de Lublin, à Neuchâtel et à 10 villes en Pologne.

2 DEMANDEUR

2.1 Nom et coordonnées

Commune de Lublin
Place Korla Władysława Łokietka 1

20-109 – Lublin
POLOGNE
www.um.lublin.pl
NIP : 9462575811

2.2 Personne de contact

Piotr Choroś
Tél. direct 0048 81 4661954
Mobile 0048 608 016611 Téléphone direct 814661954 mobile 48608016611
E-mail piotr.choros@lublin.eu

2.3 Adresse de correspondance

Plac Króla Władysława Łokietka 1
20-109 Lublin

2.4 Statut du demandeur

Collectivité territoriale

2.5 Caractéristiques du demandeur

2.5.1 Description du demandeur

Lublin est la plus grande ville de l'Est de la Pologne et la capitale de la province de Lublin depuis 1474 ans. La ville est membre de l'Union des métropoles polonaises. Elle aspire à accéder au statut de métropole.

En octobre 2010, Lublin a été sélectionné parmi les 11 villes polonaises candidates au titre de Capitale européenne de la culture 2016 et a accédé à la finale avec Gdansk, Varsovie, Katowice et Wrocław.

Lublin est un important centre suprarégional de développement culturel, scientifique, économique et financière. C'est un lieu où la tradition se mêle harmonieusement avec la modernité, où le respect de l'héritage historique côtoie la volonté de développer les nouvelles technologies, où les jeunes sont formés dans d'excellentes universités de plus en plus prisées par les étudiants en provenance d'autres pays. Au début de l'année académique 2010/2011, l'ensemble des écoles de la province de Lublin ont formé plus de deux mille étudiants étrangers, ce qui représente 32,1% de plus que l'année précédente (données LUS, mai 2011). Ils viennent en grande part d'Ukraine (39,4% de tous les étudiants étrangers), des États-Unis (10,6%), de Bélarus (9,4%), de Taiwan (8,4%) et de Norvège (6,8%).

A Lublin, les minorités culturelles peuvent être divisées en deux groupes: historiques et contemporaines. Le premier groupe inclut majoritairement des citoyens polonais appartenant à des minorités nationales et ethniques, linguistiques ou religieuses (juifs, orthodoxes, protestants). Ces groupes fonctionnent généralement dans le cadre de fondations, d'associations ou de paroisses. La plupart de ces personnes se regroupent au sein d'organisations non gouvernementales qui fonctionnent bien et soutiennent la tradition et la culture de la communauté. Le deuxième groupe comprend les personnes appartenant à des groupes nouveaux qui se sont installés à Lublin, en lien avec la migration contemporaine: les réfugiés en provenance des pays du Caucase, les migrants économiques, les étudiants étrangers. Généralement, ces groupes n'ont pas encore leurs propres organisations. Soit ils sont actifs au sein d'organisations nationales, soit leurs intérêts communautaires sont représentés par des organisations spécialisées dans l'intégration des étrangers. Ces deux groupes essaient de défendre leurs intérêts de manière visible.

Selon l'article 6, alinéa 2 de la Loi sur les minorités, les pouvoirs publics de responsables du renforcement du dialogue interculturel. La Municipalité de Lublin, qui emploie 1000 personnes, est fondée sur la Loi sur les collectivités territoriales du 8 Mars 1990 (modifiée ultérieurement). Les compétences de la collectivité territoriale sont décrites dans le règlement d'organisation de la ville de Lublin. Le schéma organisationnel (organigramme) est de la responsabilité du maire de Lublin

et de ses adjoints, du secrétaire municipal et du trésorier de la ville. La Municipalité comprend les départements suivants :

- Département du Maire
- Département des investissements et du développement
- Département de gestion urbaine
- Département des affaires civiles
- Département de l'éducation, la culture et du sport
- Département de l'organisation
- Département des finances

Le projet sera mis en œuvre dans le bureau du président qui constitue l'unité organisationnelle du Département du Maire. La supervision du projet se fera en conformité avec la méthodologie PRINCE 2 et sera assurée par la section des projets du Département de l'organisation. Le suivi comptable sera assuré par la section du budget et de la comptabilité du Département des finances.

Le suivi administratif du projet sera confié à des employés expérimentés de l'Office en raison de procédures internes (Prince 2, ISO, contrôle de gestion, etc.).

En plus du travail lié à la mise en place du groupe de soutien pour la diversité, des employés des institutions dépendant de la ville, tels que le centre municipal d'aide familiale, l'office du travail, les entreprises municipales, les écoles, etc., seront également mis à contribution.

2.5.2 Expérience du demandeur dans la mise en œuvre des projets similaires

Voir le document en polonais.

2.5.3 Ressources humaines et organisationnelles des partenaires

Le projet sera mis en œuvre conformément à la méthodologie PRINCE2, aux termes du contrat final et selon le plan détaillé du projet.

Le projet sera mis en œuvre par la Chancellerie du maire de la ville (KP) en collaboration en collaboration avec l'office de la culture (KL), l'office des projets (PN) et le Bureau de la cohésion multiculturelle du canton de Neuchâtel (COSM).

Les partenaires disposent du personnel administratif, des bureaux et des équipements nécessaires à la réalisation du projet.

Ressources humaines:

- COSM – 15 personnes, dont deux sont spécifiquement en charge du projet – Le rôle du COSM est la mise en œuvre de la loi du canton de Neuchâtel sur l'intégration des étrangers - Le COSM est rattaché au Département de l'économie et collabore étroitement avec la Communauté de travail pour l'intégration des migrants qui agit en tant qu'organe consultatif.
- La ville de Lublin – 6 personnes – le comité de pilotage et le bureau du projet. Au moins 10 personnes employées dans les unités subordonnées et les universités qui collaborent avec le bureau de projet.

Dans le cadre du budget 2012-2014, le Conseil municipal a accordé les fonds nécessaires à la réalisation du projet (résolution ci-jointe) sous la forme d'une contribution financière spécifique.

2.5.4 Projets actuellement en cours

Voir le document en polonais

3 DESCRIPTION DU PROJET

3.1 Description détaillée du projet

A Lublin, il existe depuis plusieurs années des initiatives sur la diversité et le dialogue interculturel. Elles trouvent leurs origines dans les réflexions sur le patrimoine multiculturel de la ville et l'activité des minorités culturelles de plus en plus importantes et la situation géographique de la ville. Le multiculturalisme est devenu un élément clé de la stratégie de marketing et de la stratégie culturelle de Lublin. En 2007 Lublin a entrepris des efforts pour devenir Capitale européenne de la culture en 2016. Un des piliers centraux de la candidature était d'exploiter le potentiel interculturel de la ville. Depuis 2008 Lublin participe au programme des Cités interculturelles du Conseil de l'Europe. La méthodologie du programme, qui consiste notamment dans l'échange de bonnes pratiques, a permis de nouer des contacts avec le canton de Neuchâtel qui utilise des méthodes de gestion de la diversité culturelle qui sont considérés comme exemplaires.

Lublin a développé un système de gouvernance participative, illustrée par le processus de candidature à la Capitale européenne de la culture sous le slogan «Ville de dialogue». En 2011, le Conseil municipal de Lublin a adopté une résolution visant à créer un Conseil des travaux d'utilité publique de la ville. Actuellement, les autorités de la ville ont fixé comme une de leurs priorités établies l'inclusion active des citoyens dans le processus de prise de décision. En raison de la nature de la diversité à Lublin, il est essentiel d'instaurer un groupe d'appui / de travail chargé de la diversité et composé de représentants engagés issus des groupes cibles, des institutions publiques, des ONG, des groupes minoritaires et d'autres informels qui s'occupent de la diversité culturelle et du dialogue interculturel.

Le projet en question consiste à établir un partenariat avec le canton de Neuchâtel pour la création et la mise en œuvre d'une gestion participative de la diversité culturelle en ville de Lublin. Il s'appuiera sur des recherches sociologiques et des analyses d'experts et sur l'inventaire des parties prenantes. Il s'appuiera également sur un groupe de travail / d'appui sur la diversité et des visites d'étude qui permettront l'échange d'expériences et le transfert de bonnes pratiques. Il comprendra également des modules de formation à l'interculturalité ainsi qu'une campagne de communication sociale. L'objectif recherché est la mise au d'un système de gestion de la diversité culturelle et le début du processus de mise en œuvre. En parallèle le projet sera soumis à un processus d'évaluation continu dans le but de réaliser au mieux les objectifs recherchés. Le système sera mis au point en consultation avec d'autres villes polonaises. Le facteur déterminant du développement du système sera l'élévation du niveau de l'indice des cités interculturelles basé sur ses différents indicateurs.

Description détaillée des activités

(1) Gestion du projet

La gestion de projet est décrite dans la section 3.5.

(2) Coopération avec Neuchâtel

Dans le cadre de cette activité aura lieu une première visite à Lublin des autorités de Neuchâtel et de quelque ONG. La visite sera l'occasion de la signer l'accord de partenariat et de définir des domaines de coopération. Il y aura une conférence de presse. Élément de la visite sera une conférence de presse. Il y aura une deuxième visite est d'une délégation officielle de Lublin à Neuchâtel. La délégation sera formée de trois personnes, dont des représentants du gouvernement et des ONG.

(3) Recherches et analyses

Préparation d'une base de données précise des institutions, ONG, groupes informels, en précisant leur rôle et leurs activités - Récolte des informations sur les réseaux existants opérant dans la sphère de l'interculturalisme. Grâce aux larges connaissances acquises, il sera possible de faire un diagnostic complet des enjeux interculturels.

(4) Campagne de communication sociale

La campagne de communication sociale sera accompagnée par des activités éducatives et mettre en évidence la contribution positive qui découlent d'une société interculturelle. Dans ce cadre sera présenté les avantages des communautés interculturelles. Pour compléter la campagne, il sera nécessaire d'établir des contacts avec les médias locaux. Dans le cadre de cette activité il sera mis au point créé des programmes de formation adaptés aux besoins des différents groupes: étudiants, enseignants et personnel administratif. Il y aura 10 cours de formation pour les représentants de l'administration auquel assisteront en moyenne 20 personnes. Pendant le processus de recrutement, la préférence sera donnée aux décideurs ou aux personnes qui ont une influence réelle sur les décisions politiques. En outre, les enseignants, les membres de groupes d'appui, les représentants des médias et des organisations sociales seront également formés.

(5) Groupe d'appui

Un élément-clé du projet sera la création du groupe d'appui qui va devenir un outil important pour la gestion participative de la diversité culturelle. A partir de l'inventaire des parties prenantes il sera créé un organe consultatif permanent, chargé de prodiguer des conseils et d'initier des changements. Un coordonnateur de projet sera recruté pour appuyer le travail de fond du groupe. Il sera responsable pour le bon déroulement des réunions, l'échange d'informations et la préparation de documents de fond pour les réunions. En cas de besoin signalé par les membres de la groupe d'appui, le projet fera recours à des expertises externes ou des spécialistes seront invités aux réunions. Le coordinateur du groupe d'appui sera également le secrétaire du groupe. Selon les besoins du Groupe d'appui et de l'équipe de projet des traductions des documents préparés par le partenaire suisse seront réalisées.

(6) Echange d'expériences

En coopération avec le partenaire 4 visites de travail seront organisées à Neuchâtel. A chaque fois il y aura trois représentants des organisations et des institutions de la ville. En vue des visites des documents de travail sera préparés par le partenaire suisse et portés à la connaissance des participants. Les visites seront préparées par le coordinateur du groupe de soutien. Les documents préparatoires seront accessibles au public, ce qui permettra de soulever des questions et de formuler des conseils pour les participants à la visite.

Le groupe d'appui aura également la possibilité de solliciter l'aide d'experts de Neuchâtel (6 fois). Les experts seront invités en fonction de l'état d'avancement des travaux du projet et des questions qui émergeront.

(7) Développement et mise en œuvre d'un système de gestion de la diversité

Les recommandations du groupe d'appui sur la diversité et les conclusions des rapports d'experts serviront à élaborer des propositions de modifications du règlement de la Municipalité et à préciser les responsabilités, les pouvoirs et les relations du futur Plénipotentiaires aux questions de diversité.

(8) Evaluation

Pour les besoins du projet trois évaluations seront réalisés. La première sera réalisée au début du projet et servira à approfondir le diagnostic préparé pour le projet et formuler des recommandations spécifiques à sa réalisation. Il y a aura également une évaluation intermédiaire et une évaluation finale. Durant tout le déroulement du projet, il y aura également des évaluations correctives basées sur les recommandations figurant dans ces trois rapports.

L'expérience dans la réalisation de projets sociaux visant des objectifs qualitatifs justifie la nécessité de réaliser de telles évaluations.

(9) Recherches sociologiques

Recherches sociologiques sur les préférences et les attitudes des habitants de la ville vis-à-vis de la diversité culturelle. Dans le cadre de cette activité deux enquêtes sur les perceptions des habitants de la ville seront réalisées, une fois au début du projet et une fois à la fin de l'étude. Les données recueillies à partir de la première étude seront utilisés pour l'évaluation préliminaire de la manière avec laquelle les résidents de la ville (avec la majorité et les groupes minoritaires) se positionnent d'un point de vue interculturel. La deuxième recherche permettra d'évaluer dans quelle mesure les activités éducatives et la mise en place du système de gestion a permis de les modifier. La méthodologie utilisée sera celle du projet SPARDA mis au point par le Conseil de l'Europe.

(10) Adaptation de l'Indexe ICC aux conditions locales

En analysant l'Indexe des cités interculturelles, nous nous appuyerons sur l'expérience de BAK-Basel, la firme qui a développé l'Indexe des cités interculturelles. Dans ce travail, nous analysons les 14 domaines faisant partie de l'indice.

(11) Diffusion du projet et conférence de clôture

A la fin du projet une grande conférence de clôture sera organisée ainsi qu'un cycle de plus petites réunions dans les villes polonaises membres à l'Union des métropoles polonaises. Des experts suisses y seront invités. Ce sera l'occasion de diffuser une publication et de promouvoir le système mis en place. En outre, sera présenté les cultures des minorités seront présentées (représentations artistiques, artisanat, produits du marché, etc.)

3.1.1 Lieu de réalisation du projet

Lublin (province de Lublin - Pologne), Neuchâtel (canton de Neuchâtel - Suisse), rencontre de diffusion (activité 11): Łódź, Katowice, Wrocław, Szczecin, Warszawa, Białystok, Gdańsk, Kraków, Bydgoszcz, Poznań.

3.2 Justification du projet

À l'heure actuelle, l'Europe semble traverser une crise autour de la notion de société multiculturelle. Il est le résultat d'années de négligence résultant de la sous-estimation de la dimension culturelle et sociale de l'intégration, mais aussi un changement général dans l'opinion publique. Dans ce contexte, les villes sont appelées à jouer un rôle croissant. C'est dans les villes que se produisent les interactions interculturelles réelles, que les relations entre des personnes d'origines culturelles diverses se développent dans la vie en société.

Le «Lublin pour tous» introduit un modèle participatif de la gouvernance de la diversité culturelle en ville de Lublin. La mise au point des spécificités du modèle de gestion se fera à travers un partenariat avec le canton suisse de Neuchâtel.

Depuis plusieurs années, des changements interviennent dans le mode de gouvernance des collectivités locales polonaise qui intègre désormais d'avantage des éléments de participation. Lublin s'inscrit dans cette tendance. Les autorités sont en train d'identifier les domaines dans lesquels il est le plus facile d'introduire un modèle participatif et elles essaient de tester de tels mécanismes. La gestion du multiculturalisme est le prochain domaine d'expérimentation. Ce choix est dû à plusieurs facteurs. Tout d'abord, il implique de nombreuses organisations non gouvernementales qui cherchent à articuler les besoins des groupes minoritaires. Il intègre également des institutions publiques du secteur de l'aide sociale et de la culture, qui déploient depuis de nombreuses années pour le compte de la ville des activités d'intégration de plomb et de promotion de la tolérance et du dialogue interculturel. Les autorités de la ville tentent de promouvoir l'image de Lublin comme une ville ouverte et amicale, où le multiculturalisme constitue un élément important de l'identité contemporaine des habitants.

Le multiculturalisme est également une stratégie importante de promotion et le dialogue interculturel est l'une des priorités d'action dans le domaine de l'art et la culture. La mise en évidence de la richesse de la diversité culturelle de Lublin et la promotion de de la tolérance et du dialogue interculturel constitue l'un des critères officiels de décision lors des appels d'offre dans le

domaine de la culture et l'art dirigé adressés aux institutions et aux ONG. Chaque année, quelques dizaines de projets de ce type sont réalisés. Parmi eux, il convient de mentionner le Festival « Lublin multiculturel » qui permet de rapprocher les gens autour de la culture et de l'héritage des minorités nationales, ethniques et linguistiques Lublin en développant des activités artistiques telles que des concerts, des ateliers, des expositions et des rencontres. C'est également devenu le sujet très important pour les médias locaux grâce auxquels la population de la ville a accès aux informations sur les différentes communautés culturelles de Lublin, sur leurs problèmes et sur les défis auxquels leurs membres sont confrontés. L'importance de ce thème a également été soulignée dans l'analyse faite de manière indépendante par l'association Homo Faber sur le fonctionnement des étrangers à Lublin. L'un des recommandations du rapport qui en est issu est que la ville développe une gestion active du multiculturalisme et mette au point un mode de gouvernance participative. Les groupes minoritaires cherchent à articuler leurs intérêts de manière visible.

Jusqu'à présent la ville de Lublin ne dispose malheureusement pas d'un système cohérent pour l'inclusion de ces groupes dans les processus décisionnels qui leur donnerait une réelle influence sur la politique municipale. Le projet «Lublin pour tous» a pour but de changer cette situation.

L'évaluation des besoins à la base du projet se fonde sur plusieurs sources indépendantes. Il s'agit de

- l'étude sociologique commandée par la Ville en 2009 au sujet de la qualité de vie pour les étudiants étrangers et de leur participation à la vie culturelle de la ville et à la campagne « Lublin est sympathique ».
- «Rapport sur le fonctionnement des étrangers dans la ville de Lublin» élaboré en 2011 par l'Association Homo Faber projet et financé par la Fondation Stefan Batory
- l'Indexe des cités interculturelles, un outil de benchmarking élaboré par le Conseil de l'Europe et la Commission européenne auquel ont participé à la fois la ville de Lublin et le canton de Neuchâtel. L'Indexe est basé sur l'analyse de 14 domaines clés l'action publique à travers le prisme de l'interculturalité. Dans cet indexe Lublin obtient un score de 56 points sur 100. Un rapport établi par le Conseil de l'Europe identifie les domaines dans lesquels des améliorations sont encore nécessaires.

En outre, le diagnostic repose sur l'expérience et les informations que la Ville de Lublin a recueillies en participant à plusieurs projets développés par des institutions publiques et des ONG, telles que:

- «Bienvenue à Lublin» - un projet d'intégration des migrants nouvellement arrivés
- «La maison commune - la Pologne» - un projet d'intégration pour les demandeurs d'asile et les étrangers au bénéfice du statut de personnes protégées
- «Des étrangers ? Des rapprochements» - un projet d'intégration des réfugiés dans la ville de Lublin et la province de Lublin
- «Education pour l'intégration» - un projet éducatif destiné aux réfugiés résidant dans le centre pour les étrangers à Lublin
- «Le Réseau régional d'aide aux immigrants de Lublin» - un projet d'échange d'expériences entre les organisations et les institutions de soutien aux migrants
- «Study in Lublin»- un projet visant à promouvoir l'inscription des étudiants étrangers dans les universités de Lublin.

Dans la préparation du projet la ville de Lublin a procédé à l'analyse de toutes les données disponibles à l'Office municipal de l'emploi, à l'administration provinciale et au Bureau de statistique. Ils montrent que le nombre d'étrangers qui viennent à Lublin augmente d'année en année.

En raison de la prise de conscience d'une identité culturelle propre et d'une politique délibérée de promotion du multiculturalisme par la autorités de la ville de Lublin, il y a également un nombre croissant de manifestations organisées par des groupes de minorités nationales, culturelles et linguistiques présentes à Lublin, et qui s'adressent à ces groupes.

Il ressort du rapport de suivi sur le fonctionnement des étrangers qu'en l'absence d'une politique municipale consciente et cohérente en matière de diversité culturelle, il existe le risque d'une augmentation des actes d'intolérance contre les étrangers et les minorités et d'un repli de ces communautés qui n'auraient dès lors aucune chance de se connaître mutuellement et de s'intégrer dans la société au sens large. De telles situations sont connues en Pologne et sont relayées par les médias.

Compte tenu des projections indiquant un déclin démographique, une croissance démographique négative et le vieillissement de la population, compte tenu aussi de la volonté de maintenir une croissance économique relativement élevée, on peut supposer que l'immigration économique deviendra dans un avenir proche une nécessité sur une échelle beaucoup plus grande qu'auparavant.

Le projet permettra d'accroître le niveau de compétence des employés de la Ville, des institutions et des ONG impliquées dans le projet. Ces compétences seront augmentées dans deux domaines: les connaissances en matière de gestion de la diversité culturelle et les processus de participation sociale.

En tant que tâche suivante de la ville, l'élargissement de la participation permettra de convaincre les décideurs à Lublin, que cette manière de prendre des décisions peut être efficace. Il permettra également de montrer aux résidents que l'invitation à participer à la prise de décision se traduit par de vraies décisions. Ceci est particulièrement important à Lublin, où l'on observe une passivité sociale importante. Cela est confirmé par exemple par le faible taux de participation aux élections successives et à la vie sociale au sens large. Grâce à une vaste campagne d'éducation, nous espérons faire passer auprès d'une grande partie de la population le message que la diversité culturelle dans la société peut être utilisée de façon positive.

En lançant le partenariat de Neuchâtel, Lublin espère bénéficier de la vaste expérience du canton dans la gestion de communautés culturellement diverses. Neuchâtel a reçu le meilleur score dans l'Indexe des villes interculturelles et est considéré comme un lieu exemplaire pour ce qui est des pratiques mises en œuvre en matière de gestion participative de la diversité culturelle. Pour Neuchâtel le renforcement des contacts avec Lublin permettra d'améliorer son dispositif d'intégration et de mieux répondre aux besoins spécifiques des migrants qui arrivent dans le canton en provenance d'Europe centrale et orientale.

Le budget du projet a été calculé en consultation avec le partenaire et sur la base des prix du marché. En raison de sa participation à de nombreux projets, la Municipalité de Lublin a une bonne idée des coûts des différentes activités. Les frais engagés par l'Neuchâtel sont basés sur les prix et les salaires en Suisse.

3.3 Coûts du projet

Voir annexe 1

3.4 Objectifs et indicateurs

3.4.1 Compatibilité des objectifs du projet avec les objectifs du Fonds de partenariat

Le projet vise à augmenter jusqu'en 2014, la participation des minorités culturelles dans la gestion de la ville en mettant en place un groupe de soutien pour les questions de diversité et en tirant profit des expériences du canton de Neuchâtel dans ce domaine.

Le projet contribuera à

- institutionnaliser la coopération entre Lublin et de Neuchâtel (visites de délégations officielles)
- à constituer un réseau des organisations de minorités culturelles (visites d'étude à Neuchâtel de membres du groupe d'appui, de représentants d'ONG et des groupes informels)
- accroître le rôle des partenaires sociaux dans la prise de décision (la création d'un groupe de l'appui).

La coopération avec Neuchâtel permettra d'assurer un transfert d'expériences des villes multiculturelles suisses, ce sur quoi veillera l'évaluateur (le mentor).

3.4.2 Indicateurs du projet

Le projet a pour but d'augmenter jusqu'en 2014, la participation des minorités culturelles dans la gestion de la ville en mettant en place un groupe de soutien de la diversité en s'inspirant des expériences du canton de Neuchâtel en la matière.

Le but du projet est également d'augmenter le score de Lublin dans l'Indexe des Cités interculturelles de 56 à 75 points, et d'accroître la perception positive de la diversité culturelle au sein de la population de 10%.

Pour les actions spécifiques, le projet utilisera les indicateurs quantitatifs suivants:

(1) Mise en place de la coopération avec le canton de Neuchâtel

| <i>Indicateur</i> | <i>Nombre</i> | <i>Mode de vérification</i> |
|--|---------------|---|
| Convention de partenariat canton de Neuchâtel | 1 | Convention |
| nombre de visites bilatérales | 3 | rapports de synthèse |
| nombre de participants aux visites bilatérales | 8 | listes de présence |
| nombre d'informations données par les médias | 5 | documents de la surveillance des médias |

(2) Recherche et analyses:

| <i>Indicateur</i> | <i>Nombre</i> | <i>Mode de vérification</i> |
|---|---------------|---|
| nombre de rapports | 3 | rapports |
| nombre de recommandations pratiques pour le groupe de travail | 9 | rapports, notes de réunions, de projets de correspondance |

(3) Campagnes de sensibilisation du public et formation à la sensibilité interculturelle

| <i>Indicateur</i> | <i>Nombre</i> | <i>Mode de vérification</i> |
|-----------------------------------|---------------|--|
| nombre de programmes de formation | 4 | descriptifs |
| nombre de personnes formées | 200 | listes de présence |
| nombre d'étudiants formés | 400 | rapports des écoles, listes d'inscription, consentement des tuteurs légaux |
| nombre de médias formés | 10 | documents de la surveillance des médias |
| nombre de visites sur le site web | 5 000 | statistiques de consultation |

(4) Mise en place et fonctionnement du groupe d'appui aux questions de diversité

| <i>Indicateur</i> | <i>Nombre</i> | <i>Mode de vérification</i> |
|--|---------------|-----------------------------|
| nombre de membres du groupe d'appui | 15 | documents de recrutement |
| nombre de réunions | 20 | procès-verbaux |
| nombre d'améliorations proposées et de recommandations politiques adressées à la ville | 20 | procès-verbaux de réunions |
| nombre de lois locales mises en | 3 | rapport de consultation |

| | | |
|--------------|--|--|
| consultation | | |
|--------------|--|--|

(5) *Echange d'expérience au sujet des meilleures pratiques suisses en matière de gestion de la diversité*

| <i>Indicateur</i> | <i>Nombre</i> | <i>Mode de vérification</i> |
|--|---------------|-----------------------------|
| nombre de visites d'études à Neuchâtel | 4 | rappports des visites |
| nombre de participants aux visites d'étude à Neuchâtel | 12 | listes de présence |
| nombre de visites d'experts à Lublin | 2 | rappports des visites |
| nombre de d'experts participant aux visites | 6 | listes de présence |

(6) *Développement et mise en œuvre du système de gestion de la diversité*

| <i>Indicateur</i> | <i>Nombre</i> | <i>Mode de vérification</i> |
|--|---------------|---|
| nombre de systèmes mis au point | 1 | contrats avec les mandataires, protocoles d'accord, documents |
| nombre de documents publiés dans le cadre du projet (tirage) | 2 000 | documentation imprimée |

(7) *Evaluation du système*

| <i>Indicateur</i> | <i>Nombre</i> | <i>Mode de vérification</i> |
|---|---------------|------------------------------|
| nombre de rapports d'évaluation | 3 | documents |
| quantité de conseils et des recommandations présentées par l'expert externe | 60 | documents et correspondances |

(8) *Analyse sociologiques de la perception et des attitudes des habitants de la ville par rapport à la diversité culturelle*

| <i>Indicateur</i> | <i>Nombre</i> | <i>Mode de vérification</i> |
|---|---------------|---|
| nombre de répondants à l'étude | 2 x 300 | Enquête |
| augmentation du niveau d'acceptation de la diversité culturelle | 10% | comparaison des résultats des enquêtes ex ante et ex post |

(9) *Adaptation de l'Indexe des Cités interculturelles aux conditions polonaises*

| <i>Indicateur</i> | <i>Nombre</i> | <i>Mode de vérification</i> |
|---|---------------|-----------------------------|
| nombre d'experts consultés sur la méthodologie de l'Indexe des cités interculturelles | 20 | rappports des consultations |
| nombre de visites dans les villes polonaises | 10 | rappports des visites |

(10) *Diffusion du projet – conférence de clôture*

| <i>Indicateur</i> | <i>Nombre</i> | <i>Mode de vérification</i> |
|--|---------------|-----------------------------|
| nombre de participants | 300 | listes de présence |
| nombre des participants venant de l'étranger | 20 | listes de présence |
| nombre de publications publiées dans la cadre du projet (tirage) | 2 000 | documentation imprimée |

En outre, le projet permettra d'avoir les effets qualitatifs suivants :

- augmentation de l'acceptation des méthodes participatives de gestion parmi les cadres intermédiaires et les responsables hiérarchiques de l'administration municipale
- vérification de la source: changements dans les pratiques administratives
- augmentation de la participation des habitants de la ville aux processus de prise de décision
- vérification de la source: la participation des habitants de Lublin dans le processus de gestion de la ville
- renforcement de la coopération entre la ville de Lublin et le canton de Neuchâtel dans le combat pour diminuer les stéréotypes sur les minorités culturelles

3.5 Gestion du projet

Le projet sera mis en œuvre en conformité avec la procédure de gestion des projets européens en vigueur dans la ville de Lublin (en conformité avec la méthodologie PRINCE2), avec les termes du contrat final et avec un plan détaillé de réalisation du projet.

Afin de réaliser efficacement le projet à Lublin il sera créé un bureau de projet comprenant

- un chef de projet et un assistant (financés par le budget du projet) qui seront responsables de la réalisation des activités prévues, ainsi que
- responsable de la surveillance générale du projet chargé de surveiller la conformité du projet avec le contrat et le plan financier
- comptable chargé de la gestion financière
- un représentant du bureau des affaires internationales de l'Office du Président de la ville chargé des relations avec les collectivités territoriales étrangères.

Le Comité directeur, qui sera responsable des décisions stratégiques du projet, conformément aux procédures internes, sera formé par le directeur de l'Office du Président, le Directeur du Département de la Culture, Directeur des projets non-investissement qui est autorisé par le maire de Lublin à signer les demandes, la correspondance et les documents dans le processus de demande et la mise en œuvre des projets.

Pour ce qui est du partenaire, les intérêts du canton de Neuchâtel seront représentés par le Service de la cohésion multiculturelle (COSM).

Parmi les tâches du chef de projet figureront

- la mise en œuvre des activités du projet conformément au calendrier
- la communication avec le coordonnateur local à Neuchâtel
- les études de marché
- la préparation des documents d'appel d'offres
- la préparation des contrats avec les fournisseurs,
- les appels d'offre
- la planification des rencontres et des visites d'étude
- la surveillance du bon déroulement du projet sur le plan technique et budgétaire.

L'assistant du chef de projet aura pour tâche de

- préparer le courrier et les documents internes
- l'inscription des pièces comptables
- coordonner les activités de promotion qui ne sont pas financés par le projet (par exemple la réponse aux demandes de renseignements de la presse, la préparation des dossiers de presse, le respect de l'identité visuelle du projet).

Les collaborateurs du COSM à Neuchâtel auront pour tâche de

- réaliser les activités du projet conformément au calendrier
- d'assurer le contact avec le coordinateur de Lublin
- de réaliser des études de marché, y compris la préparation des documents d'appel d'offre, des contrats avec les fournisseurs
- réceptionner les prestations
- finaliser le calendrier des réunions et des visites d'étude
- veiller au bon déroulement du projet sur le plan technique et budgétaire.

Les flux financiers avec le partenaire seront assurés sur la base du remboursement des frais.

La Municipalité de Lublin assure la responsabilité de leader du partenariat (requérant) responsable de

- représenter le partenaire auprès de l'intermédiaire (ECORYS Pologne);
- coordonner (y compris le suivi et la supervision) les opérations du partenaire visant à la mise en œuvre des tâches contenues dans le projet;
- assurer la participation du partenaire dans la prise de décision et les tâches d'exécution aux termes de la présente convention;
- soutenir le partenaire dans l'exécution des tâches;
- mettre au point un système efficace de communication avec le partenaire et l'intermédiaire;
- assurer la régularité des opérations financières;
- collecter et archiver la documentation relative à la mise en œuvre du partenariat;
- soumettre les demandes de paiement à l'organisme intermédiaire pour l'apurement des dépenses dans le projet et la réception des fonds qui seront attribués aux partenaires
- informer l'intermédiaire sur les problèmes dans la mise en œuvre du projet;
- coordonner les activités du partenariat en matière de diffusion des informations y relatives.

Le partenaire s'engage à:

- participer et coopérer activement aux activités du partenariat visant à mettre en œuvre le projet;
- informer le partenaire leader en cas de changements prévisible des tâches effectuées dans le cadre du partenariat;
- mettre au point un système efficace d'information et de communication entre les partenaires;
- remettre au Partenaire leader les informations et les explications relatives au déroulement du projet à une date et sous une forme qui permette au Partenaire leader de répondre à ses obligations d'information vis-à-vis à l'intermédiaire;
- informer sans délai le Partenaire leader des obstacles dans la mise en œuvre des tâches, y compris le risque de cessation des tâches;
- informer le Partenaire leader sur sa participation à d'autres projets financés par les Fonds structurels, y compris des informations sur le montant des fonds alloués ou sur les participants au projet habilités à recevoir une aide publique;
- se soumettre à un controlling de la part d'une institution compétente sur la bonne exécution des tâches liées au projet
- utiliser le matériel d'information et les modèles de document préparés par le Partenaire leader

- tenir des registres distincts de dépenses liées au projet de manière transparente et conforme aux principes énoncés dans le Programme.

3.6 Partenariat

3.6.1 Nom du partenaire, pays et adresse

Canton de Neuchâtel
avenue Léopold-Robert 90
CH - 2300 Le Chaux-de-Fonds

3.6.2 Rôle de partenaire dans le projet

L'organe désigné pour la réalisation du projet par le canton de Neuchâtel est le Service de la cohésion multiculturelle (COSM) qui se compose d'une équipe de 15 employés spécialisés dans les questions multiculturelles. Le Directeur du COSM est Thomas Facchinetti, qui agit également en qualité de Délégué aux étrangers. Le rôle confié au COSM est la mise en œuvre la loi du canton de Neuchâtel sur l'intégration des étrangers dont le but est de faciliter les relations harmonieuses entre les ressortissants suisses et les personnes d'autres nationalités et de promouvoir l'intégration des étrangers dans le canton de Neuchâtel. Sur le plan organisationnel le COSM dépend du Département de l'Economie et travaille en étroite collaboration avec la Communauté de travail pour l'intégration des étrangers, qui agit en tant qu'organe consultatif.

Au niveau opérationnel le COSM remplit trois fonctions principales:

- Centre d'information spécialisée – Centre de contact
- Fonction de délégué cantonal aux étrangers
- Fonction du secrétariat et de la logistique pour la Communauté de travail pour l'intégration des étrangers, les organisations d'immigrés et d'autres organisations travaillant dans le domaine de l'intégration.

Dans le cadre du projet, le personnel du COSM seront responsables de transmettre au Partenaire leader leur savoir-faire en matière d'élaboration d'un système participatif, (y compris l'accès aux documents, les analyses et les rapports traduits en polonais dans le cadre du Programme), l'évaluation des activités du projet Lublin (mentorat), l'organisation de visites d'étude et des visites officielles à Neuchâtel, le soutien logistique des délégations de Neuchâtel lors des rencontres et des conférences organisées à Lublin.

Les tâches du canton de Neuchâtel tâches sont décrites en détail dans la lettre d'intention jointe à cette demande.

Dans le cadre du projet, le budget attribué au canton de Neuchâtel tâche est de Fr. 67'431¹ et comprend:

- le coût de l'évaluateur (activité 8),
- le coût des traductions de documents, de rapports et d'analyses en langue polonaise (Fr. 252 / mois),
- les coûts d'organisation des réunions à Neuchâtel (moyenne de Fr. 72 / mois) (activité 1)
- les frais de déplacement à Lublin des délégations de Lublin (activité 2 et une partie de l'activité 11)
- les frais d'hébergement, de subsistance et d'organisation de réunions lors de la venue à Neuchâtel des délégations de Lublin (y compris une délégation officielle (activité 2) et délégation du conseil de coopération), des visites d'étude et d'échange de bonnes pratiques (activité 6).

En outre et afin de de couvrir les frais de personnel pour les employés du COSM à Neuchâtel (en dehors du budget du projet), l'intégralité de la ligne budgétaire G7 a été attribuée au partenaire.

¹ Taux de change appliqué 1 CHF = 3,5677 PLN

Selon l'arrangement conclu entre les partenaires, le budget du projet couvrira les frais encourus par le Neuchâtel sur la base de remboursements.

3.6.3 Coûts du projet pour le partenaire

Total des coûts du projet pour le partenaire : Fr. 67'431.

3.7 Durabilité du projet

Tant la municipalité de Lublin et le canton de Neuchâtel qui ont la pleine capacité organisationnelle et financière pour mettre en œuvre ce projet et obtenir les résultats prévus. La durabilité du projet et son financement pérenne sera assuré par la Municipalité de Lublin. Les fonds nécessaires seront inscrits au budget de la municipalité de Lublin. La Municipalité de Lublin Ville est financièrement et administrativement en mesure de mettre en œuvre le projet de manière légale et dans les délais. En fonction de la nature des tâches à effectuer, le projet sera réalisé soit avec des ressources propres, et en utilisant des services externes. L'attribution de mandats externes sera réalisée en conformité avec les procédures applicables du droit des marchés publics et les procédures internes. L'expérience Municipalité de Lublin dans la mise en œuvre des projets financés par des fonds externes garantit une bonne réalisation du projet.

La mise en œuvre des activités du projet d'introduire des idées nouvelles et contribuer à établir de nouveaux contacts. Par ailleurs cela permettra à la ville de Lublin d'acquérir une expérience précieuse et les connaissances nécessaires pour assurer durablement l'activité du Comité / Conseil consultatif pour les questions interculturelles.

Le projet servira de base pour la création de structures durables de coopération entre la municipalité de Lublin et le canton de Neuchâtel. La documentation liée au projet sera stockée pendant 10 ans après l'achèvement du projet.

3.8 Mise en œuvre de politiques horizontales

Les objectifs du projet sont compatibles avec les objectifs des politiques horizontales.

Le principe du développement durable est respecté dans la mesure où le projet respecte les objectifs stratégiques. L'impact du projet, à savoir l'activité du Groupe de travail sur la diversité (recommandations, consultations publiques des lois locales et du budget municipal, définition des orientations stratégiques) garantit la compatibilité du projet en termes de développement durable sur le plan environnemental, social et économique.

Le fonctionnement du groupe de travail sera basé sur des principes démocratiques et poursuivra activement l'objectif de lutte contre la discrimination et la marginalisation. Le recrutement des membres du groupe de travail sera mené en conformité avec le principe de l'égalité des chances. La réalisation du projet s'appuiera sur la «bonne gouvernance» de Lublin et des villes qui appliquent l'Indexe des cités interculturelles.

3.9 Information et promotion

La promotion du projet se déroulera en conformité avec les directives pour les bénéficiaires du Programme de Coopération Suisse - Pologne en matière d'information et de promotion. L'information et publicité relative au projet sera destinée aux employés des institutions publiques, des organisations sociales, aux membres des groupes minoritaires, aux étudiants et aux écoles de Lublin.

Pour assurer le bon fonctionnement du système, des activités éducatives seront organisées à l'adresse des représentants des services publics, des institutions, des organisations sociales, des étudiants et des enseignants.

Toutes les informations, le matériel promotionnel et les documents utilisés au cours du projet porteront la mention: «Projet réalisé avec le soutien de la Suisse dans le cadre du programme suisse de coopération avec les nouveaux Etats membres de l'UE." Une signalisation appropriée sera utilisée dans la correspondance entre les partenaires du projet, dans la documentation du projet et dans les publications lors des conférences. Toutes les informations concernant les événements spécifiques organisés par le projet seront mis à la disposition du cercle le plus large

possible de personnes à travers des conférences de presse, des communiqués de presse et des informations sur les sites Web des partenaires et des réseaux sociaux. La documentation sur l'information et la promotion générée dans le cadre du projet seront stockées pour une période de 10 ans à compter de la fin du projet

4 BUDGET ET PLANIFICATION FINANCIERE DU PROJET

Voir annexe 2

5 PLANIFICATION DES ACTIVITES REALISEES DANS LE CADRE DU PROJET

Voir annexe 1